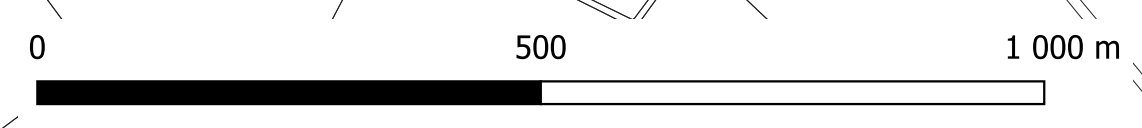
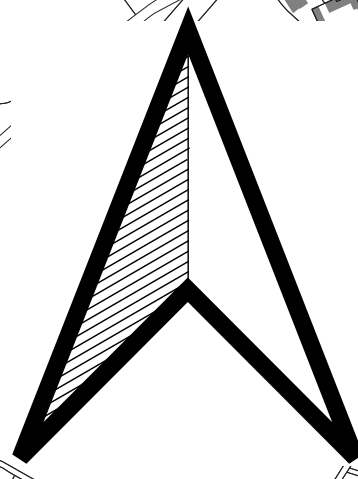


Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal du 24 Juin 2024, décidant d'adopter le projet
de Plan Local d'Urbanisme
Jean-Michel Page
Maire

LEGENDE

- UA - Centre bourg ancien
- UB - Zone urbaine mixte
- UC - Zone d'accueil des activités
- UL - Zone urbaine de loisirs
- UP - Zone urbaine paysagère
- AU - Zone à urbaniser à court terme
- A - Zone d'accueil des activités agricoles
- Aa - Zone agricole située dans la zone de périmètre de captage
- N - Zone naturelle
- N1 - Zone naturelle accueillant les activités de loisirs
- N2 - Zone naturelle accueillant de l'habitat léger et réversible
- Patrimoine paysager et bâti préservé (art. L151-19 du C.U.)
- Espaces boisés classés (art. L151-23 du C.U.)
- Haies classées (art. L151-23 du C.U.)
- Linéaire commercial protégé (art. L151-16 du C.U.)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (art. L151-11 du C.U.)
- Emplacements réservés
- Zone faisant l'objet d'une OAP
- Corps de ferme à préserver (art. L151-23 du C.U.)



Echelle 1/7500ème

1:7000